

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALLIER
PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 JUILLET 2009**

Tenue à la Mairie de Saint-Vallier, à compter de 20h00

Sont présents : M. Jacques Bouffard, Mme Gaétane Gagnon, Mme Sylvie Corriveau, M. Henri Mercier et M. André Rochefort, formant quorum, sous la présidence du maire, M. Gilles Langevin.

Est absent : M. Edgar Cormier.

M. Jean-Louis Chabot, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim, agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Langevin, ouvre la séance à 20h00.

2009-07-899

1. Adoption de l'ordre du jour

Après la lecture du projet de l'ordre du jour par le maire, M. Gilles Langevin, et l'ajout de 5 sujets nouveaux,

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et unanimement résolu

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 :
 - 2.1 Adoption ;
 - 2.2 Suivi aux décisions qui y ont été prises;
3. Finances municipales
 - 3.1 Dépôt du rapport des dépenses du mois de juin 2009;
 - 3.2 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2009;
4. Rapport de la direction générale;
5. Règlements municipaux :
 - 5.1 Avis de motion : Règlement modifiant le règlement 67-99 concernant la circulation et le stationnement;
 - 5.2 Adoption de règlements :
 - 5.2.1 Règlement 136-2009 : abrogeant le règlement 16-94 : travaux de voirie sur les montées 25 et 26;
 - 5.2.2 Règlement 137-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
6. Rapport et recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;
7. Dossiers en cours :
 - 7.1 Refus d'autorisation de droit de passage à MOLOPO CANADA pour Programme sismique 2009 ;
 - 7.2 Chemin Lemieux;
 - 7.3 Repères de bornage et Procès-verbal de bornage secteur du chemin des chalets;
8. Dons, subventions, commandites;
9. Affaires nouvelles :
 - 9.1 Engagement au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;
 - 9.2 Unité d'urgence du service de sécurité incendie;
 - 9.3 Démission de Mme Mylène Gagnon comme coordonnatrice des Loisirs;
 - 9.4 Travaux de réaménagement de la déchetterie;
 - 9.5 Vente de clôture usagée;
 - 9.6 Travaux de voirie à la fin de l'été 2009;
 - 9.7 Date des prochaines réunions de travail;

- 9.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ : M. Claude Rochefort;
- 9.9 Prêt et installation – désinstallation de la tente à la Corporation Du Domaine de Lanaudière pour l'évènement *PAYSAGE EN PARTAGE*;
- 9.10 Bureaux de poste ruraux et livraison postale rurale;
- 9.11 Nomination d'un représentant du conseil au CCU en remplacement de M. Langevin ;
- 9.12 Loisirs ;
- 9.13 Valliérois estival ; à la demande de Mme Sylvie Corriveau
- 9.14 Rapport écrit sur la pratique des pompiers sur le chemin des chalets;
- 9.15 Bibliothèque ;
- 9.16 Lettre de Mme Pierrette Saucier;
- 9.17 Dépliants touristiques;
- 10. Période de questions; et
- 11. Levée de la séance.

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

2009-07-900

2.1 Adoption

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu, à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 soit adopté avec les corrections faites aux articles 9.7, 9.8 et 9.18.

À l'article 9.7 : remplacer les mots « d'organiser » par les mots « de convoquer »;

À l'article 9.8, remplacer le texte suivant le mot « Ceplac » par le texte suivant « (Comité pour l'environnement et la protection du lac aux canards) pour la construction et l'entretien d'un barrage situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Vallier et destiné à régulariser le niveau de l'eau du lac aux canards situé sur le territoire des municipalités de La Durantaye et Saint-Raphaël. »

À l'article 9.18, remplacer les mots « Ce sujet a été traité à l'article 9.5 » par le texte suivant « Ce sujet a été ajouté à l'ordre du jour à la demande de Mme Sylvie Corriveau dans le but d'informer le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim qu'il ne peut engager de frais pour un avis juridique sans l'autorisation expresse du conseil municipal. »

Note : Ces modifications au projet de procès-verbal seront intégrées au texte du procès-verbal du 1^{er} juin qui sera imprimé au livre des procès-verbaux.

2009-07-901

2.2 Suivi aux décisions prises

À l'occasion du suivi à la résolution 2009-06-896, Mme Sylvie Corriveau remet, à la demande de Madame Pierrette Saucier, une lettre scellée adressée à chacun des membres du Conseil.

Le maire, M. Gilles Langevin, lit la lettre publiquement et il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu, à l'unanimité des conseillers présents

3. Finances municipales :

3.1 Dépôt du rapport des dépenses du mois de juin 2009

Le secrétaire-trésorier dépose un nouveau rapport de dépenses au 30 juin en remplacement de celui déjà transmis. Ce rapport présente des dépenses supplémentaires de 7 093,37\$ pour un montant total de 169 627,23\$.

Le sommaire des salaires pour le même mois, pour un montant de 18 403,10\$, avait été transmis aux membres du conseil.

3.2 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2009

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 30 juin 2009 et fournit des informations aux questions posées par des membres du conseil sur les disponibilités du budget concernant la rémunération à la direction générale.

Une discussion s'engage, en public, sur le temps payé au directeur général et secrétaire-trésorier et ses conditions d'emploi de même que sur sa disponibilité. Après plusieurs minutes de discussion, il est finalement convenu de reporter le sujet en réunion de travail après la levée de la séance ordinaire.

Acceptation du dépôt des rapports

Il est proposé par M. André Rochefort et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

2009-07-902

D'accepter le dépôt de ces rapports.

4. Rapport de la direction générale

La plupart des informations ont été données lors du suivi aux décisions prises.

5. Règlements municipaux :

5.1 Avis de motion règlement modifiant le règlement 67-99 concernant la circulation et le stationnement

Avis de motion

Avis de motion est donné par M. André Rochefort, conseiller municipal, que le conseil adoptera au cours d'une séance ultérieure, un règlement modifiant certaines annexes du règlement 67-99 concernant la circulation et le stationnement ;

5.2 Adoption de règlements :

2009-07-903

5.2.1 Règlement 136-2009 : abrogeant le règlement 16-94 travaux de voirie sur les montées 25 et 26

Considérant l'opinion juridique reçue et considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 1^{er} juin 2009, par M. André Rochefort, conseiller municipal,

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et unanimement résolu
D'adopter le règlement 136-2009.

RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2009 : RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-94

Le conseil de la municipalité de Saint-Vallier décrète ce qui suit :

ARTICLE 1:

Le règlement 16-94, intitulé *RÈGLEMENT AUTORISANT LA MUNICIPALITÉ SE SAINT-VALLIER À EFFECTUER CERTAINS TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES MONTÉES 25 ET 26*, adopté le 7 novembre 1994 et publié le 22 novembre 1994, est abrogé.

ARTICLE 2: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gilles Langevin, maire

Jean-Louis Chabot, g.m.a.
secrétaire-trésorier par intérim

2009-07-904

5.2.2 Règlement 137-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant les dispositions du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1,

Il est proposé par M. André Rochefort et unanimement résolu

Que soit adopté le règlement 137-2009.

RÈGLEMENT NUMÉRO 137-2009 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALLIER DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

- 1° «client» : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;
- 2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Gilles Langevin, maire

Jean-Louis Chabot, g.m.a.
secrétaire-trésorier par intérim

6. Procès-verbal et recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif tenue le 30 juin dernier. Chacune des recommandations du CCU est présentée.

2009-07-905

6.1 351, rue Principale : Démolition d'une partie du garage

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-20),

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le projet qui consiste à

- 1- Démolir la partie avant du garage de 4,26m par 4,35m;**
- 2- Refaire le revêtement extérieur (avec même matériaux) sur la partie arrière restante de 3,10m X 4,35m; et**
- 3- Ajouter une porte et une fenêtre avec carrelage.**

De suggérer l'ajout de moulures de 3 pouces de largeur autour de la nouvelle porte et de la nouvelle fenêtre.

2009-07-906

6.2 358, avenue de l'Église – Ajout de poteaux de soutien

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu à la majorité des conseillers présents, M. André Rochefort s'y opposant,

D'autoriser le projet soumis qui consiste à l'ajout de poteaux de soutien pour la galerie au Nord : 2 poteaux en acier blanc pour l'escalier et 3 poteaux en acier blanc pour

la galerie, et ce, malgré la recommandation unanime du CCU (recommandation 21).

2009-07-907

6.3 403 Avenue de l'Église : Rénovation

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-22),

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le projet qui consiste à

- 1- Refaire la toiture de la remise par le remplacement des bardeaux d'asphalte par des bardeaux de cèdre ou de la tôle; et**
- 2- Remplacer le revêtement extérieur d'une partie de la remise par des planches embouvetées.**

De suggérer au propriétaire d'utiliser de la tôle émaillée pour la toiture de la remise plutôt que du bardeau de cèdre pour sa durabilité dans les conditions d'humidité où se retrouve la remise.

2009-07-908

6.4 396, avenue de l'Église : rénovation et abattage d'arbres

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-23),

Il est proposé par M. Henri Mercier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le projet qui consiste à

- 1- Remplacer 3 fenêtres du côté Nord; elles seront brunes semblables à la toiture; et**
- 2- Abattre 2 mélèzes morts et 1 tremble, mais d'exiger de les remplacer par d'autres arbres ailleurs sur le terrain et, de préférence, au périmètre du terrain.**

2009-07-909

6.5 352, rue Principale : rénovation

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-24),

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le projet qui consiste à remplacer les deux portes de garage par des portes en acier Modèle Eastman E-12 H-Tech, vertes, d'une teinte identique aux portes de la résidence.

2009-07-910

6.6 381, rue Principale Rénovation

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-25),

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le projet qui consiste à

- 1- Enlever la porte de garage située en façade et la remplacer par un demi-mur surmonté de fenêtres;**
- 2- Construire un demi-mur, surmonté de fenêtres du côté ouest de l'abri d'auto;**
- 3- Remplacer la porte de garage située derrière la maison par une porte à deux sections s'ouvrant sur l'extérieur dans les tons de beige;**
- 4- Remplacer les 2 portes doubles de la façade de la résidence par des portes simples isolées et vitrées dans les tons de beige,**
- 5- Remplacer le revêtement extérieur de la remise par un revêtement en déclin de bois; et**
- 6- Remplacer la clôture de bois autour de la piscine par une clôture blanche en PVC.**

2009-07-911

6.7. 372, avenue de l'Église : rénovation

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-26),

Il est proposé par M. Henri Mercier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le projet qui consiste à refaire une partie du second étage afin d'assurer une meilleure ventilation et un meilleur éclairage et de modifier, en conséquence, une partie de la toiture (côté Est) donnant sur la cour arrière de la résidence.

Note : Les documents accompagnant la demande de permis font partie intégrante du permis.

2009-07-912

6.8 392, rue Principale : abattage d'un marronnier mort

Considérant l'état de l'arbre et qu'un autre arbre a déjà été planté pour le remplacer et la recommandation unanime du CCU, (recommandation 27),

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'abattage de cet arbre.

2009-07-913

6.9 384, rue Principale abattage d'un érable malade

Considérant l'état de l'arbre et qu'un autre arbre sera planté à l'automne pour le remplacer et la recommandation unanime du CCU, (recommandation 28),

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser l'abattage de cet arbre à condition qu'il soit remplacé par un autre arbre d'au moins 2 mètres de hauteur à l'automne.

2009-07-914

6.10 304, rue Principale abattage d'un érable malade

Le projet consiste à abattre, à la demande d'Hydro-Québec, 1 érable malade.

Considérant l'état de l'arbre et la recommandation unanime du CCU,

Il est proposé par M. Henri Mercier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'abattage de cet arbre à condition qu'un autre arbre soit planté ailleurs sur le terrain.

7. Dossiers en cours :

2009-07-915

7.1 Refus d'autorisation de droit de passage à MOLOPO CANADA pour Programme sismique 2009

Considérant que les membres du Conseil n'ont pu obtenir la garantie absolue qu'aucun dommage ne puisse subvenir tant aux puits d'alimentation en eau, aux installations septiques, conduites d'aqueduc ou d'égouts, aux bâtiments, etc.

Il est proposé par M. Jacques Bouffard et résolu, à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas accorder à MOLOPO CANADA, l'autorisation d'utiliser le chemin Lemieux, la rue de la Grève, l'avenue du Couvent et la Montée de la Station, de l'emprise de l'autoroute Jean-Lesage au chemin de Valléville, pour les travaux de sondage prévus au Programme sismique 2009 dans la région.

2009-07-916

7.2 Chemin Lemieux

Après échanges et discussion, il est proposé par Mme Gaétane Gagnon, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier

- 1. à retenir les services de M. Richard Carrier, arpenteur-géomètre, pour localiser l'emprise du chemin Lemieux à la sortie du pont en direction Est sur la longueur nécessaire au déplacement, vers la droite et à l'extérieur de la rangée d'arbres, de la voie carrossable si le service d'arpentage de la MRC de Bellechasse ne peut réaliser le mandat au cours des prochains jours; et**
- 2. De transmettre aux ingénieurs le plan d'arpentage pour la préparation des plans et devis, y inclus les sondages de sol préalables, pour le déplacement du chemin sans**

réaliser, pour le moment les travaux de stabilisation de la rive.

7.3 Repère de bornage secteur du chemin des chalets

Après échanges et discussion il est suggéré au directeur général de retenir les services de M. Roch Poulin pour les travaux prévus à la résolution 2009-06-881.

8. Dons, subventions et commandites

Aucune demande n'a été reçue.

9. Affaires nouvelles

2009-07-917

9.1 Engagement au poste de directeur général et secrétaire-trésorier

À la suite des informations fournies par le maire, il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de Mme Claire St-Laurent comme directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité selon les conditions négociées et convenues et dont les membres du conseil ont pris connaissance à la réunion de travail tenue le 1^{er} juillet.

2009-07-918

9.2 Unité d'urgence du service de sécurité incendie

Après la présentation, par le directeur général, de la problématique résultant du retrait de l'unité actuelle (année 1977) à la suite d'un bris mécanique et de l'impossibilité de trouver les pièces nécessaires à la réparation, le maire, M. Gilles Langevin, invite le directeur du service de sécurité incendie, M. Jean Thibault, à présenter aux membres du conseil les solutions envisagées pour remédier à la situation.

M. Thibault résume les démarches entreprises depuis le bris et les solutions envisagées avec les officiers : remplacement de l'unité d'urgence par une autre unité d'urgence plus récente et opérationnelle, achat d'un camion usagé de fabrication récente, équipée d'une boîte fermée d'au moins 14 pieds de longueur et aménagement réalisé par les pompiers. Les officiers recommandent l'achat d'un camion de type cube qui serait transformé par les pompiers en unité d'urgence capable de transporter de façon sécuritaire de 4 à 6 pompiers et tout l'équipement actuellement transporté par l'unité d'urgence. Il informe d'ailleurs les membres du conseil qu'un camion de ce type de l'année 2005 est actuellement en vente à Montmagny.

Après échanges et discussion,

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

- 1. D'accorder au directeur du service le mandat de négocier l'acquisition d'un camion usagé dont la condition mécanique lui permet d'être utilisé comme véhicule d'urgence à l'intérieur d'un budget de 18 000\$**

avant taxes, incluant s'il y a lieu, les réparations nécessaires à son utilisation sécuritaire;

2. D'autoriser l'acquisition du véhicule si ces conditions sont réunies et sa transformation en unité d'urgence si le coût des transformations peut être réalisé à l'intérieur d'un budget de 2 000\$; et
3. De financer l'achat d'un camion usagé et sa transformation en unité d'urgence par un emprunt de 20 000\$ au Fonds de roulement, remboursable en 5 versements à compter de l'année financière 2010.

2009-07-919

9.3 Démission de Mme Mylène Gagnon comme coordonnatrice des Loisirs

Après la lecture, par le maire, M. Gilles Langevin, de la lettre de démission de Mme Mylène Gagnon, coordonnatrice des loisirs,

Il est proposé par M. Henri Mercier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

1. D'accepter la démission de Mme Mylène Gagnon, coordonnatrice des loisirs, à compter du 30 juin 2009;
2. De lui adresser une lettre de remerciements pour le travail accompli et sa disponibilité; et
3. De lui offrir un cadeau souvenir à titre de reconnaissance.

2009-07-920

9.4 Travaux de réaménagement de la déchetterie

Après échanges et discussion et considérant qu'il y a lieu de modifier la localisation et l'orientation du débarcadère pour le rendre plus accessible et fonctionnel,

Il est proposé par M. André Rochefort et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser un montant de 3 000\$ pour la réalisation du projet et de demander au secrétaire-trésorier de vérifier à quels postes budgétaires sera puisé ce montant.

2009-07-921

9.5 Vente de clôture usagée

À la suite des informations fournies par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim,

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser la vente de l'ancienne clôture du PARC à M. Jean Fecteau pour la somme de 360\$.

9.6 Travaux de voirie à la fin de l'été 2009

Le directeur général informe les membres du conseil que les travaux de voirie sont suspendus pour le moment. Ils reprendront à la fin du

mois d'août en tenant alors compte des budgets qui seront disponibles et des priorités.

2009-07-922

9.7 Dates des prochaines réunions de travail

Après échanges et discussion,

Il est proposé par M. Henri Mercier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

De tenir les réunions de travail du conseil municipal à 20h, le lundi de la semaine précédant celle de la tenue de la séance ordinaire.

Les dates des réunions du CCU seront déplacées en conséquence.

2009-07-923

9.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ : M. Claude Rochefort

M. André Rochefort déclare son intérêt dans ce dossier et se retire de la discussion et de la prise de décision sur ce sujet.

Considérant que la demande porte exclusivement sur une servitude permanente de puisage d'eau sur un puits existant;

Considérant que l'autorisation demandée éloigne le puits d'alimentation du champ en culture créant ainsi moins de restriction à la pratique agricole que celui actuellement utilisé; et

Considérant que l'autorisation demandée est conforme au règlement de zonage 101-2005, tel que modifié,

Pour ces motifs

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu, à l'unanimité des conseillers participant à la décision,

D'appuyer la demande d'autorisation de M. Claude Rochefort à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'établissement d'une servitude de puisage d'eau sur le lot 3 259 524 en faveur de la résidence érigée sur le lot 3 261 358.

2009-07-924

9.9 Prêt et installation – désinstallation de la tente à la Corporation Du Domaine de Lanaudière pour l'évènement PAYSAGE EN PARTAGE

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le prêt à titre gratuit de la tente de la Municipalité à la *Corporation du Domaine de Lanaudière* et de fournir le personnel pour en assurer l'installation et la désinstallation sur le site du *Domaine de Lanaudière* pour l'évènement *PAYSAGE EN PARTAGE*.

2009-07-925

9.10 Bureaux de poste ruraux et livraison postale rurale

Après avoir pris connaissance du dossier transmis par le syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, y compris un projet de résolution à transmettre au ministre responsable de Postes Canada,

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

De demander au ministre responsable de Postes Canada, M. Rob Merrifield, que le gouvernement maintienne le service postal public dans la municipalité de Saint-Vallier et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet

- 1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en milieu rural et dans les petites villes et autoriserait Postes Canada à les convertir en des points de vente privé; et**
- 2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidants ou les représentants des employés des postes.**

9.11 Nomination d'un représentant du Conseil au CCU en remplacement de M. Langevin

Après échanges et discussion, aucun des conseillers présents n'est disposé à accepter d'être représentant du conseil au CCU.

Avis de motion

Avis de motion est donné par Mme Gaétane Gagnon, conseillère municipale, que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme réduisant de 1 à 2 le nombre des représentants du conseil et augmentant de 3 à 4 le nombre de représentants des citoyens.

9.12 Loisirs

Mme Gaétane Gagnon revient sur le dossier des loisirs : les revenus et dépenses, la programme du Terrain de jeux sur le site de la Municipalité, rapports qui devraient être faits par le coordonnateur des loisirs, etc.

9.13 Le Valliérois

Mme Corriveau demande de nouveau si on ne devrait pas produire le *Valliérois* 12 mois par année et modifier le coût de la publicité pour en tenir compte.

2009-07-926

9.14 Rapport écrit sur la pratique des pompiers, tenue sur le chemin des chalets

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

De demander au directeur du service incendie, M. Jean Thibault, un rapport écrit sur la pratique tenue le mois de juin dernier sur le chemin des chalets.

2009-07-927

9.15 Bibliothèque

Mme Gaétane Gagnon qui a participé à l'assemblée générale du Centre régional des services aux bibliothèques publiques des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale nationale et a pris connaissance du rapport annuel du Centre de services et des tableaux statistiques tient à souligner le travail accompli par l'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale et a performance de la bibliothèque. Madame Gagnon signale qu'il serait intéressant que la responsable et une partie des bénévoles participent à l'avenir à l'assemblée générale annuelle du CRSBP.

Après le rapport verbal de Mme Gagnon,

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'adresser une lettre de félicitations et de remerciements à la responsable de la bibliothèque Marie-Josephte-Corriveau et à toute l'équipe des 22 bénévoles qui animent et font fonctionner la bibliothèque municipale.

2009-07-928

9.16 Madame Pierrette Saucier

Mme Sylvie Corriveau remet, à la demande de Mme Pierrette Saucier, à chacun des membres du conseil, une lettre qui leur est adressée personnellement. Le maire, M. Gilles Langevin, en fait la lecture publique.

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'adresser une lettre de remerciements à Madame Saucier pour le maintien de la tolérance de passage et de l'informer que les démarches pour une servitude de passage permanente sont abandonnées.

9.17 Dépliants touristiques

Mme Sylvie Corriveau dépose les exemplaires de Guides touristiques de la région de Chaudière-Appalaches qu'elle a reçus à titre de représentante municipale à l'association touristique et invite les membres du conseil à en prendre une copie.

10. Période de questions

Une période de questions est allouée.

2009-07-929

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la séance soit levée.

La séance est levée; il est minuit.

Gilles Langevin
Maire

Jean-Louis Chabot, g.m.a.
secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim